



# FORUM

de la  
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## Mémento des aides et financements pour réaliser des travaux de rénovation

### 1) Les aides publiques

**MPR – MaPrimeRénov' : Une aide très large avec un montant connu d'avance**



MaPrimeRénov' est définie à partir du montant du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes qui vit dans le logement

Nb. Personnes	MPR Bleu	MPR Jaune	MPR Violet	MPR Rose
1	< 21 123 €	< 25 714 €	< 38 184 €	+ de 38 184 €
2	< 31 003 €	< 37 739 €	< 56 130 €	+ de 56 130 €
3	< 37 232 €	< 45 326 €	< 67 585 €	+ de 67 585 €
4	< 43 472 €	< 52 925 €	< 79 041 €	+ de 79 041 €
5	< 49 736 €	< 60 546 €	< 90 496 €	+ de 90 496 €
+ 1	+ 6 253 €	+ 7 613 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €



Exemple d'une famille de 3 personnes, avec un revenu fiscal de référence de 52 000 € : Identifiée **MPR Violet**



Selon les travaux ou prestations à réaliser, en fonction de la couleur de MaPrimeRénov' : affichage du montant de l'aide

Pompe à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
Isolation des murs extérieurs	75 €/m2	60 €/m2	40 €/m2	15 €/m2
Rénovation globale	MaPrimeRénov' Sérénité		7 000 €	3 500 €
Audit énergétique (hors obligation réglementaire)	500 €	400 €	300 €	0 €
Bonus :	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Sortie de passoire thermique				
Bonus : bâtiment basse conso	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €



Exemple

Audit énergétique  
+ 90 m2 d'isolation des murs + Sortie de passoire  
+ nouvelle pompe à chaleur)

Montant de l'aide MPR  
= 12 750 €

Montant de l'aide MPR  
= 10 300 €

Montant de l'aide MPR  
= 6 900 €

Montant de l'aide MPR  
= 1 850 €

**MPR – MaPrimeRénov' Sérénité : Une aide pour les ménages modestes**



Selon le montant du revenu fiscal de référence, le nombre de personnes qui vit dans le logement et pour des travaux de rénovation globale permettant un gain énergétique supérieur à 35 %

**= Aides financières supérieures et accompagnement**

## TVA limitée à 5,5 %



Pour faciliter le passage à l'action : la TVA affichée sur le devis est réduite

### 2) Les aides privées : elles sont cumulables avec MaPrimeRénov'

**CEE, Cee ou « Coup de pouce » = Certificats d'économies d'énergie**



**Il s'agit du principe « pollueur / payeur »**

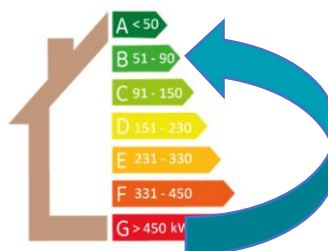
Une entreprise qui émet du CO2 doit participer au financement des travaux d'économies d'énergies et d'émissions de CO2

#### Exemple du « coup de pouce : rénovation performante d'une maison individuelle »



#### Conditions nécessaires :

Réaliser une isolation thermique des murs par l'intérieur ou l'extérieur ET/OU la toiture ET/OU les planchers, combles...



Exemple de gain énergétique : Maison de 100 m<sup>2</sup> qui passe de l'étiquette énergétique F en B grâce aux travaux

Exemple

Maison de 100 m<sup>2</sup> en étiquette F (conso 40 MWh) qui passe en étiquette B (conso 8 MWh) économise 32 MWh (\*)



Ménage

**MPR Violet**  
**MPR Rose**

Montant de l'aide =  
**9 600 €**  
(32 x 300 €)

x 200 € si l'étiquette visée n'est ni B, ni A



Ménage

**MPR Bleu**  
**MPR Jaune**

Montant de l'aide =  
**11 200 €**  
(32 x 350 €)

x 250 € si l'étiquette visée n'est ni B, ni A

### 3) Nouveau prêt proposé

**PAR : Prêt Avance Rénovation**



**MaPrimeRénov' Violet**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète



Ce prêt permet un remboursement différé. Seuls les intérêts sont à payer chaque mois. Le capital sera intégralement remboursé lors de la vente ou de la transmission par succession  
Il ne s'adresse qu'aux propriétaires occupants

D'autre type de prêts existe : EcoPTZ (prêt à taux 0) et autres prêts proposés par différentes banques

### 4) Cumuls possibles des aides

**Pour plus d'informations :**



Toutes les aides sont cumulables  
Certaines sont plafonnées

**SOLiHA** avec   
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**France Rénov'**  
Le service public pour mieux rénover mon habitat

#### (\*) Notes :

MWhEP /m<sup>2</sup>/an = Mégawatt heure Energie Primaire par m<sup>2</sup> et par an = unité de mesure de consommation d'énergie à la source : 1 000 kilowatts heure = 1 MWh